

# Formation

## La rémunération après l'entrée en vigueur de la convention collective de la métallurgie



### PREREQUIS

Aucun prérequis demandé



### PUBLIC

Chefs d'entreprise, les DRH, RRH ou toute personne habilitée du service Ressources Humaines, responsable paie



### DUREE

1 jour



### TARIF

#### **Inter entreprise :**

390 €HT/participant/jour  
(un minimum de 4 personnes est nécessaire pour ouvrir la formation)

#### **Intra entreprise :**

1200€ HT/jour



### MODALITES ET DELAIS D'ACCES

Entrée en formation sur date programmée dès contractualisation

### Renseignements :

Entreprendre Conseil

1 rue Boucher de Perthes  
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

03.24.33.12.32

contact@entreprendreconseil.com

### OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître les nouveautés et évolutions issues de la CCNM en matière de rémunération, de prime d'ancienneté et majorations spécifiques
- Maîtriser les sommes à prendre en considération pour respecter les différentes garanties de salaires
- Cerner la marge de manœuvre au niveau de l'entreprise (adaptation, négociation, articulation des normes)

### METHODES MOBILISEES

- Remise d'un dossier composé d'un support pédagogique, de quizz et de cas pratiques (ressources documentaires)
- Alternance d'apports théoriques et d'exercices pratiques, appui sur des cas concrets
- Travail en autonomie ou en groupe.
- Questions/réponses
- Formation en présentiel

### MODALITES D'EVALUATION

- Mise en situation
- Quizz
- Formulaires d'évaluation de la formation

### ACCESSIBILITE PSH

Nos actions de formation, ainsi que l'accès à nos locaux sont adaptables et accessibles pour les personnes en situation de handicap.

L'accessibilité au PSH est identifiée en amont puis mise en place avant le démarrage de l'action.

Nos consultants s'appuient sur notre "**Guide Handicap et formation**".

Ce guide nous permet d'étudier les différentes situations de handicap et de trouver des outils et moyens pédagogiques adaptés afin de permettre aux personnes concernées de suivre nos prestations/formations dans les meilleures conditions. Lorsque cela s'avère impossible, nous orienterons les concernés vers des organismes appropriés.

### VALIDATION

Certificat de réalisation

## **PROGRAMME**

### Les salaires minima hiérarchiques (SMH) :

- Principes
- Application des SMH
- Assiette de comparaison des SMH
- Focus sur les alternants

### La prime d'ancienneté :

- Présentation de la nouvelle prime d'ancienneté
- Présentation du complément de la prime d'ancienneté

### Les majorations et contreparties spécifiques liées à l'organisation du travail :

- L'indemnité de panier
- Les temps d'habillage et de déshabillage
- Les astreintes
- Contreparties à certaines organisations du travail (nuit, dimanche, jours fériés, travail en équipes)

### Les garanties de la CCNM :

- La garantie de l'article 69 Classement
- La garantie conventionnelle individuelle de rémunération (GCIR)
- L'articulation des garanties de la CCNM

### Les dispositions des accords autonomes en vigueur en Champagne-Ardenne :

- La prime vacances des Ardennes
- L'indemnité d'éloignements dans les Ardennes et dans l'Aube
- Le paiement d'une journée de fête locale dans la Haute-Marne

### Questions - Réponses